

ARTS, LETTRES, LANGUES

Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)



Présentation

L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est un diplôme national de l'enseignement supérieur qu'il est possible d'obtenir après le doctorat.

Objectifs

Il permet à son titulaire de diriger des thèses, d'être choisi comme rapporteur de thèse et également d'être candidat à l'accès au corps des professeurs des universités.

Savoir-faire et compétences

L'HDR reconnaît le haut niveau scientifique du candidat, le caractère original de sa démarche dans un domaine de la science, son aptitude à maîtriser une stratégie de recherche dans un domaine scientifique ou technologique suffisamment large et sa capacité à encadrer de jeunes chercheurs.

Organisation

Contrôle des connaissances

Le candidat rédige un mémoire et le soutient devant un jury.

Admission

Conditions d'admission

Le candidat à l'HDR doit remplir l'une des 3 conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme de doctorat
- Être titulaire d'un diplôme de docteur permettant l'exercice de la médecine, de l'odontologie, de la pharmacie ou de la médecine vétérinaire
- Justifier d'un diplôme, de travaux ou d'une expérience d'un niveau équivalent au doctorat (titulaires d'un doctorat de troisième cycle ou d'un diplôme de docteur ingénieur complété par d'autres travaux ou une activité d'enseignement et de recherche à temps plein d'une durée minimale de 5 ans)

Modalités d'inscription

Les modalités et la procédure d'inscription sont disponibles sur <https://collegedocoral.ubfc.fr/hdr-2/inscription-soutenance/>

Droits de scolarité

Le montant des droits d'inscription pour l'année 2025/2026 est fixé à 397 €.

Infos pratiques

Autres contacts

Le candidat à l'HDR doit prendre contact avec l'école doctorale qui correspond à son domaine de recherche (les coordonnées des 6 écoles doctorales de Bourgogne-Franche-Comté *ici* – *lien vers* <https://collegedocctoral.ubfc.fr/ressources-faq-2/annuaire/>)